|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2021Consultation virtuelle des Conseillers, 8-18 juin 2021** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour:** **ADM 20** | **Document C21/81-F** |
| **25 mai 2021** |
| **Original: anglais** |
| Note du Secrétaire général |
| CONTRIBUTION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, du canada, DU Mexique et de l'argentinevariante concernant la PROPOSition de RéVISION de la DéCISION 619 figurant dans le document C21/77 |

J'ai l'honneur de transmettre aux États Membres du Conseil une contribution soumise par les **États-Unis d'Amérique, le Canada, le Mexique et l'Argentine**.

 Houlin ZHAO
 Secrétaire général

Contribution des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Mexique et de l'Argentine

variante concernant la PROPOSition de RéVISION de la DéCISION 619 figurant dans le document C21/77

|  |
| --- |
| RésuméLimiter les risques financiers auxquels sont exposés les États Membres, tout en ménageant une plus grande souplesse pour les parrainages et les dons supplémentaires concernant le projet de locaux du siège de l'Union.Suite à donnerLe Conseil est invité **à approuver** la présente proposition de modification de la Décision 619.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références*[C21/77](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0077/en);* *[Décision 619 du Conseil](https://www.itu.int/md/S19-CLADD-C-0005/en)* |

# 1 Introduction

Les États-Unis, le Canada, le Mexique et l'Argentine remercient le Koweït pour la proposition qu'ils ont soumise dans le Document C21/77, afin d'offrir des possibilités plus nombreuses de parrainages et de dons à l'appui du nouveau bâtiment de l'UIT.

Les États-Unis, le Canada, le Mexique et l'Argentine se félicitent du principe – auquel ils souscrivent – tendant à autoriser les parrainages et les dons, même s'ils entraînent une augmentation des coûts directs et/ou indirects du projet, à condition que tous les coûts supplémentaires soient à la charge du sponsor ou du bailleur de fonds et qu'ils ne retardent pas le projet. Toutefois, nous craignons que la formulation spécifique proposée par le Koweït ne prête à confusion s'agissant des "coûts à la charge de l'UIT".

Lors de l'élaboration de la Décision 619, un grand nombre d'États Membres avaient souhaité que soit fixée une limite stricte pour éviter que les États Membres concernés soient exposés à des risques financiers durant ce grand projet de construction. Toute modification de cette Décision devrait tenir compte de ce souhait et indiquer un engagement en faveur d'une gestion responsable du projet pour limiter les risques financiers.

# 2 Proposition

Par conséquent, les États-Unis, le Canada, le Mexique et l'Argentine proposent de modifier la proposition formulée par le Koweït dans le Document C21/77, en remplaçant le point 4 du *décide* de la Décision 619 du Conseil par le texte suivant:

4 qu'à la date d'adoption de la présente Décision, tout parrainage ou don futur ne sera accepté par l'UIT qu'après que:

– la proposition de modification de la conception aura été évaluée par la direction de l'UIT et la Division responsable du projet de bâtiment (BPD), afin d'évaluer le montant de tous les coûts indirects (y compris les honoraires de l'architecte, les honoraires du consultant pour la gestion du bâtiment, les honoraires de l'entreprise générale, etc.) et de tous les coûts directs nets ainsi que les incidences sur le calendrier du projet;

– le sponsor potentiel aura accepté d'acquitter tous les coûts supplémentaires directs et indirects liés au projet dans le cadre de son parrainage ou de son don; et

– la Division responsable du projet de bâtiment (BPD) aura déterminé que le parrainage ou le don n'entraînera pas de nouveaux retards dans le projet.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_